



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 décembre 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-huitième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien et d'autres sources. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois de novembre 2018.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels – novembre 2018

1. En novembre, de nombreux sites dans la province d'Edleb et aux environs, dans le nord-ouest du pays ont été soumis à des bombardements qui, dans plusieurs cas, ont fait des victimes parmi les civils. Une attaque chimique aurait eu lieu dans l'ouest d'Alep le 24 novembre 2018

2. On a continué de signaler un grand nombre de victimes civiles dans le sud-est de la province de Deir el-Zor, où se poursuivaient des opérations militaires contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Selon les estimations, 9 000 civils ont continué d'être dans l'impossibilité de sortir de la zone en raison des restrictions imposées par l'EIIL, et de se heurter à toute une série d'autres problèmes de protection.



3. Entre le 3 et le 8 novembre, un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien et de l'ONU a acheminé une aide humanitaire à 50 000 personnes dans le camp de fortune de Roukban, à la frontière syro-jordanienne. Le convoi était le premier à acheminer une importante aide humanitaire dans la région depuis janvier 2018 et le premier aussi à atteindre la zone depuis le territoire de la République arabe syrienne.

4. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à des millions de personnes dans le besoin. Depuis l'intérieur du pays, les entités des Nations Unies ont distribué des vivres à près de 2,9 millions de personnes. Une action humanitaire à partir du territoire syrien a été menée dans plusieurs localités sous le contrôle du Gouvernement considérées comme difficiles d'accès. Le Gouvernement de la République arabe syrienne n'a pas approuvé par le plan bimestriel de convoi interinstitutions pour novembre et décembre. À l'avenir, des demandes ponctuelles d'autorisation de convoi interinstitutions à travers les lignes de front remplaceront les plans bimestriels. L'assistance transfrontalière a continué de représenter une part importante des interventions humanitaires, l'ONU ayant apporté vivres et assistance à quelque 505 000 personnes à partir de la Turquie au mois de novembre.

3. Depuis le 24 février 2018, date à laquelle le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2401 (2018), dans laquelle il a exigé que cessent les hostilités, le conflit militaire s'est poursuivi dans certaines régions de la République arabe syrienne. Au cours du mois de novembre, des frappes aériennes, des tirs d'artillerie, des combats au sol ou d'autres opérations militaires ont été signalés dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, de Hama, de Homs, d'Edleb, de Lattaquié, de Rif-Damas et de Soueïda. On a fait état de victimes civiles à Alep et dans des zones rurales des provinces d'Edleb et de Hama et de déplacements de civils à Teh, Jarjanaz, Oum Jalal et Tell Sultan dans les environs d'Edleb. Les accrochages entre divers groupes d'opposition armés non étatiques signalés dans les provinces d'Edleb et d'Alep ont continué de faire des victimes parmi les civils et de causer des dégâts aux biens de caractère civil.

4. Une attaque au cours de laquelle des armes chimiques ont été utilisées contre des résidents dans l'ouest d'Alep aurait eu lieu le 24 novembre. Le 25 novembre, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne a adressé des lettres identiques au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2018/1045), dans lesquelles il a déclaré que, le 24 novembre, des groupes terroristes armés avaient utilisé des gaz toxiques pour attaquer des quartiers résidentiels de la ville d'Alep. Dans ces lettres, il a indiqué que des dizaines d'obus de mortier remplis de chlore avaient été tirés et que 107 civils, dont une majorité de femmes, d'enfants et de personnes âgées, avaient présenté de graves symptômes d'asphyxie et d'empoisonnement. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques recueille actuellement des informations sur cet incident. Toujours le 25 novembre, le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a confirmé qu'il avait ordonné des frappes aériennes comme suite à l'attaque susmentionnée.

5. Les opérations militaires contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) se sont poursuivies. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a continué de mener des opérations dans les zones rurales des provinces de Deïr el-Zor, Homs, Rif-Damas et Soueïda. Les Forces démocratiques syriennes luttant contre l'EIIL ont poursuivi leurs opérations contre l'EIIL à l'est de l'Euphrate, dans la province de Deïr el-Zor.

6. On a fait état d'un grand nombre de victimes civiles à la suite des frappes aériennes effectuées dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, à l'est de l'Euphrate. Les combats au sol se sont également poursuivis tout au long de la période considérée. Jusqu'à 9 000 civils sont demeurés dans l'impossibilité de sortir de la zone immédiate des combats et ont continué de se heurter à toute une série d'autres problèmes de protection. Les conditions de vie de la plupart des 6 000 personnes qui auraient été déplacées dans la zone depuis le mois d'octobre sont toujours catastrophiques, l'insécurité entravant les efforts que les organismes humanitaires font pour intensifier leur aide et la protection demeurant un grave problème, en particulier dans les zones voisines des lignes de front.

7. Entre le 3 et le 8 novembre, un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien et de l'ONU a acheminé une aide humanitaire à 50 000 personnes dans le camp de fortune de Roukban, à la frontière syro-jordanienne. Cette aide comprenait des rations alimentaires mensuelles, des trousseaux d'hygiène, des vêtements d'hiver pour enfants, des kits pour nourrissons, des fournitures médicales de base, des compléments nutritionnels essentiels et des bâches en plastique. Plus de 5 100 enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite et d'autres maladies évitables. Le convoi était le premier à acheminer une importante aide humanitaire dans la région depuis janvier 2018 et aussi le premier à se rendre dans ce camp de fortune depuis le territoire syrien. Cette opération était l'aboutissement de longues consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les Gouvernements de la République arabe syrienne, des États-Unis, de la Fédération de Russie et de la Jordanie, les communautés locales et d'autres interlocuteurs.

8. Les équipes humanitaires ont confirmé que la situation était catastrophique à Roukban, où l'accès aux services essentiels, aux denrées alimentaires et autres produits de base était limité et irrégulier et où la situation sanitaire s'est dégradée. De multiples graves problèmes de protection ont été signalés : un grand nombre de femmes, d'enfants et de personnes âgées vivent dans la peur en raison de la criminalité, des risques de violence et du manque d'accès aux services de base. La plupart des résidents ont exprimé le souhait de quitter la région, mais ont également fait part de leurs préoccupations concernant la sûreté et la sécurité dans leur région d'origine. Nombre d'entre eux ont également mentionné divers obstacles empêchant de sortir de la zone, tels que la présence de groupes d'opposition armés non étatiques, la crainte d'être arrêtés, l'absence de documents et le coût élevé des déplacements. À la suite de l'évaluation entreprise dans le cadre du premier convoi, l'ONU estime que 41 725 personnes vivent dans le camp de fortune de Roukban. Compte tenu de l'ampleur des besoins, les équipes des Nations Unies ont recommandé d'organiser un deuxième convoi en décembre pour fournir une aide supplémentaire, notamment pour l'hiver, et de procéder à une enquête plus détaillée des intentions et préoccupations pour trouver des solutions durables.

9. Le 24 novembre, dans le cadre du groupe de travail des garants d'Astana sur la libération des personnes détenues ou enlevées, la restitution des corps et l'identification des personnes disparues, 20 détenus ont été libérés (10 du côté de l'opposition et 10 du côté du Gouvernement). Le Gouvernement de la République arabe syrienne n'a pas fait droit à la requête de l'ONU qui avait demandé l'autorisation d'observer le processus de libération des détenus.

10. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'est entretenu avec hauts représentants de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d') et de la Turquie à Astana, les 27 et 28 novembre, pour tenter de créer, sous les auspices de l'ONU, à Genève, une commission constitutionnelle dans le cadre du processus politique dirigé et pris en charge par les Syriens, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2254 \(2015\)](#). L'Envoyé spécial a rappelé à toutes les

parties que la version actuelle de la troisième liste qui était présentée et dont l'établissement a été facilité par l'ONU réunissait tous les éléments requis pour assurer sa crédibilité et sa légitimité. Il a déclaré qu'aucun progrès tangible n'avait été réalisé pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient depuis 10 mois les négociations concernant la composition de la commission constitutionnelle prévue dans la déclaration finale de Sotchi, en date du 30 janvier 2018 (S/2018/121, annexe). L'Envoyé spécial a consulté à Genève le Comité consultatif des femmes syriennes et le Bureau d'aide à la société civile. Ces groupes ont demandé une plus grande participation des femmes au processus politique, la création de la commission constitutionnelle sous les auspices de l'ONU d'ici la fin de l'année et une participation crédible des femmes et des représentants de la société civile aux travaux de cette commission. Ils ont engagé toutes les parties à protéger les représentants de la société civile et les agents humanitaires à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie et à adhérer au mémorandum d'accord conclu entre la Russie et la Turquie à Edleb le 17 septembre, et à l'appliquer.

Protection

11. Malgré une baisse relative de l'intensité de la violence, les civils sont toujours gravement touchés par les conséquences directes et indirectes des hostilités dans une grande partie du pays. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Le nombre de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures continuent de montrer clairement que les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution, en particulier, l'interdiction de mener des attaques sans discernement, n'ont peut-être pas été respectés.

12. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, faisant morts et blessés parmi les civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les engins explosifs dont sont infestées des zones habitées continuaient de tuer et de blesser des civils et de freiner l'acheminement de l'aide humanitaire. Dans certaines zones, l'emploi d'engins explosifs improvisés a ajouté à la complexité de la menace que représentaient les engins explosifs et entravaient toujours le travail des agents humanitaires.

13. Dans des régions situées dans l'est de la province de Deïr el-Zor, qui restaient sous le contrôle de l'EIL, l'escalade des opérations militaires a continué d'avoir des effets dévastateurs sur les civils, notamment en faisant des morts et des blessés. Dans un cas, le 15 novembre, une famille de 18 personnes, dont 3 femmes et 14 enfants (huit filles et six garçons), ont été tués à la suite de ce qui semblait être des frappes aériennes contre le village d'Abou Badran, dans le sous-district d'Abou Kamal du district de Soussé. L'EIL a continué d'empêcher les civils cherchant à échapper à la violence de fuir vers des zones qu'il ne contrôlait pas, et d'enlever et d'exécuter des civils accusés d'être affiliés au Gouvernement de la République arabe syrienne ou à d'autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques syriennes. Dans des lettres identiques datées du 13 novembre 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que 60 civils avaient été tués ou blessés et des centaines d'autres déplacés à la suite des frappes aériennes effectuées contre le village de Chaafé et d'autres localités le 12 novembre. Un hôpital de campagne à Chaafé aurait été touché le 29 novembre par des frappes aériennes qui avaient tué notamment des femmes, des enfants et du personnel médical. Une prison aurait également été touchée la veille à Hajin. Faute d'accès à cette zone, l'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure de vérifier ces informations.

14. Dans la province d'Edleb et les environs, malgré la mise en place d'une « zone tampon démilitarisée » entre les zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non gouvernementaux et par les forces affiliées au Gouvernement, l'ONU a fait état de tirs d'artillerie par les forces gouvernementales et leurs alliés, d'une part, et des groupes d'opposition armés non étatiques d'autre part, et recensé le nombre de civils tués et blessés dans ce qui demeurerait une situation très explosive.

15. Des affrontements entre divers groupes d'opposition armés non étatiques avec des engins explosifs improvisés ont continué d'être signalés dans des zones situées dans les provinces d'Edleb et d'Alep, faisant des victimes parmi les civils et causant des dommages aux biens de caractère civil. L'anarchie et la criminalité, notamment des menaces, des actes d'intimidation, des enlèvements et des meurtres, continuaient de sévir dans la province d'Edleb et d'autres zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques dans le nord-ouest.

16. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de réunir des éléments de preuve sur de nombreuses allégations concernant des atteintes aux droits de la personne et des violations du droit international humanitaire qui auraient été commises contre des civils par des groupes d'opposition armés non étatiques dans le nord-ouest du pays. On a continué de faire état d'enlèvements d'hommes, notamment de militants, de médecins, de journalistes et d'autres civils accusés d'être affiliés au Gouvernement de la République arabe syrienne ou ayant critiqué des groupes comme l'organisation Hay'at Tahrir el-Cham. Un grand nombre de ces civils sont toujours portés disparus. Dans un cas, des hommes armés non identifiés qui seraient des combattants de Hay'at Tahrir el-Cham ont enlevé, le 10 novembre, un médecin dans son centre de consultations dans le village de Kreiz, situé dans l'ouest de la ville d'Edleb pour des raisons inconnues, et l'on ignore tout de son sort.

17. Trois incidents violents contre des centres de soins de santé ont été confirmés par l'Organisation mondiale de la Santé au cours de la période considérée. Le 2 octobre, un engin explosif improvisé qui aurait été placé sous une ambulance près d'un hôpital à Busra (province de Deraa) a explosé, causant de légers dégâts à l'ambulance sans faire de victimes. Le 20 octobre, une agression non armée a été signalée dans le centre de soins de santé primaires d'Izmou (province d'Alep). Le 29 octobre, un groupe armé, accompagnant un blessé, est entré de force dans le centre de soins de santé primaires de Hreïtan, également dans la province d'Alep.

18. L'ONU a également reçu des informations, qui ont été vérifiées, faisant état d'attaques contre des établissements scolaires et d'autres atteintes à l'éducation. Le 6 novembre, dans la région de Deir Al a'das (province de Deraa), quatre garçons ont été blessés par des munitions non explosées dans une école primaire. Le 8 novembre, dans la ville d'Izaz, un engin explosif improvisé placé dans un véhicule a explosé devant l'école primaire Andalos pendant les heures de classe, endommageant le bâtiment et le mobilier de l'école et blessant six enfants – trois filles et trois garçons, âgés de 7 et 11 ans. Le 12 novembre, dans la ville de Jarablos (province d'Alep), un engin explosif improvisé a explosé à proximité de l'école primaire Ahmad Salim Malla, endommageant le bâtiment de l'école. Le 19 novembre, à la périphérie de Daret Izzé (province d'Alep), cinq garçons de 6 et 10 ans ont été blessés par un engin explosif improvisé qui a explosé dans une poubelle près de la grille de l'école Hoteh, causant des dégâts structurels et entraînant la fermeture de l'école. Le 24 novembre, dans la ville de Jarjanaz (province d'Edleb), des obus d'artillerie sont tombés sur l'école primaire Khansa, tuant quatre garçons et deux filles, et blessant neuf garçons et une fille. L'incident a eu lieu dans l'après-midi, à l'heure de la sortie des classes. Le 24 novembre, toujours dans la ville de Jarjanaz, des tirs d'artillerie ont touché

l'Institut de formation pédagogique situé à proximité de l'école primaire Khansa, endommageant gravement le bâtiment.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, notamment depuis le territoire de la République arabe syrienne. Les secours humanitaires ainsi fournis par des organismes des Nations Unies comprenaient des rations alimentaires pour plus de 2,83 millions de personnes.
2. On estime à 1,16 million le nombre de personnes dans le besoin dans les zones difficiles d'accès, contre 2,98 millions à la même époque en 2017. Environ la moitié vit dans des zones contrôlées par le Gouvernement syrien, comme l'ouest d'Alep, l'est d'Edleb, les zones rurales du nord de la province de Homs et certaines régions des provinces de Deraa et Qouneitra. L'autre moitié se trouve dans des zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques. L'accès reste difficile dans les régions isolées en raison de plusieurs obstacles, notamment la poursuite d'hostilités sporadiques, mais souvent intenses, les facteurs géographiques, l'insécurité, les risques liés à la présence d'engins explosifs et les restrictions d'ordre administratif.
3. À Roukban, l'ONU a pu, avec le concours du Croissant-Rouge arabe syrien, acheminer, du 3 au 8 novembre, une aide à 50 000 personnes, dont les trois quarts étaient des femmes et des enfants. Cette opération, approuvée par le Gouvernement de la République arabe syrienne et facilitée par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, était la première grande opération destinée à apporter une aide matérielle à la population de Roukban depuis janvier 2018, et la première à être menée depuis le territoire syrien.
4. Le plan de convois interinstitutions pour novembre-décembre n'a pas été approuvé bien que les autorités aient confirmé que les opérations humanitaires seraient autorisées dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans celles où des « accords de réconciliation » avaient été conclus. Pour les localités non contrôlées par le Gouvernement, les futures demandes de convois interinstitutions à travers les lignes de front seront présentées au cas par cas. En novembre, une demande a été présentée pour l'envoi d'un deuxième convoi interinstitutions à Roukban.
5. L'aide transfrontalière, autorisée par les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), est restée un volet essentiel de l'action humanitaire. Au mois de novembre, 496 camions (17 chargements) ont acheminé une assistance vitale à plus de 663 000 personnes, notamment des vivres à quelque 505 000 personnes.

19. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à des millions de personnes dans le besoin, dont des femmes et des enfants, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles, notamment dans le cadre d'opérations humanitaires menées depuis le territoire syrien, l'aide humanitaire

étant alors acheminée sans franchir de ligne de conflit ; au moyen de convois qui, venant de l'intérieur du pays, ont traversé des lignes de conflit ; par des livraisons transfrontalières, l'assistance étant alors apportée à partir des pays voisins (voir tableau 2). Outre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, le Gouvernement syrien et des organisations non gouvernementales ont continué d'apporter une assistance vitale aux personnes qui en avaient besoin. Dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques, les autorités locales ont également continué de fournir des services là où elles le pouvaient.

20. Les autorités syriennes ont déclaré que les zones contrôlées par le Gouvernement devaient désormais être approvisionnées conformément aux modalités applicables aux programmes ordinaires. Simultanément, elles ont indiqué qu'elles faciliteraient la réalisation d'un plus grand nombre de missions et autoriseraient le déploiement d'effectifs des Nations Unies plus importants pour escorter les convois dans ces zones. L'Organisation veille à ce que les localités récemment passées sous le contrôle du Gouvernement soient incluses dans les demandes mensuelles ordinaires, tout en maintenant qu'il fallait prêter une attention particulière à certains sites difficiles d'accès qui relevaient des modalités applicables aux convois interinstitutions. Le 31 octobre, elle a présenté ses plans, au titre de ces modalités, pour novembre et décembre concernant six sites difficiles d'accès, l'objectif étant de porter de l'aide à 352 400 personnes dans le besoin. Ces plans n'ont pas été approuvés mais le Gouvernement syrien a indiqué une nouvelle fois qu'il approuverait l'acheminement d'une aide humanitaire aux personnes dans le besoin dans les zones qu'il contrôlait. Pour les localités non contrôlées par le Gouvernement, les futures demandes de convois interinstitutions à travers les lignes de front seront présentées au cas par cas.

21. À Roukban, l'ONU a pu, avec le concours du Croissant-Rouge arabe syrien, acheminer, du 3 au 8 novembre, une aide à 50 000 personnes, dont les trois quarts étaient des femmes et des enfants. Cette opération, approuvée par le Gouvernement syrien et facilitée par les États-Unis et la Fédération de Russie, était la première grande opération destinée à fournir une aide matérielle à la population de Roukban depuis janvier 2018, et la première à être menée depuis le territoire syrien. À cette occasion, plus de 5 100 enfants ont été vaccinés avec l'aide de 21 vaccinateurs bénéficiant d'un appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

22. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de convois vers diverses localités dans tout le pays. L'acheminement vers les zones normalement accessibles était assuré par des organismes des Nations Unies basés à Damas. En novembre, les 2 138 demandes officielles de lettres d'agrément que le Programme alimentaire mondial (PAM) avait adressées aux autorités syriennes en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire vers diverses localités du pays ont été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis 78 demandes de lettres d'agrément concernant le transport de produits de première nécessité et de trousseaux de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées. Il a pu apporter un appui multisectoriel à 2 959 576 personnes. L'UNICEF a fourni des soins de santé primaires et des services de vaccination à plus de 2,6 millions d'enfants et de mères. En outre, on estime que 188 100 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu une alimentation complémentaire et des aliments enrichis en micronutriments. Quelque 150 000 enfants ont reçu des fournitures et manuels scolaires et bénéficié de services pédagogiques, et leur école a été remise en état ; des services de protection et un soutien psychosocial ont été offerts à 302 800 enfants. Plus de 308 000 personnes ont eu accès à des services de santé procréative et d'assistance pour faire face à la violence fondée sur le genre, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population

(FNUAP) et de ses partenaires. Le PAM a apporté une aide alimentaire à environ 3,5 millions de personnes dans le cadre d'opérations transfrontalières et de livraisons régulières. Quelque 1 120 000 personnes ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures.

Tableau 1

Personnes ayant reçu, en novembre 2018, une aide d'organismes des Nations Unies ou d'autres organisations par tous les moyens disponibles

<i>Organisme</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 500 000
Fonds des Nations Unies pour la population	308 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 960 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	260 000
Organisation internationale pour les migrations	3 900
Organisation mondiale de la Santé	865 000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	201 000
Programme alimentaire mondial	3 500 000
Programme des Nations Unies pour le développement	936 000

23. Les livraisons transfrontalières se sont poursuivies conformément aux dispositions des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir figure et tableau 2). En application de ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

24. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux dispositions des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Au cours de la période considérée, il a surveillé l'acheminement, par 6 entités des Nations Unies, de 17 convois composés de 496 camions passés par 3 postes frontières : neuf par Bab el-Haoua (378 camions), six par Bab el-Salam (107 camions) et deux par Yaaroubiyé (11 camions). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. Les organismes des Nations Unies ont donné au Gouvernement un préavis de 48 heures pour chaque convoi. Leurs partenaires ont veillé à ce que, une fois dans le pays, les livraisons parviennent aux entrepôts auxquels elles étaient destinées. Des sociétés tierces engagées par l'Organisation ont assuré une vérification indépendante des chargements arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la prestation des services. Le Mécanisme a continué de jouir d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

25. Depuis que les opérations transfrontalières ont commencé, en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), l'Organisation a dirigé plus de 904 convois transfrontaliers, comptant quelque 22 935 camions (18 814 par Bab el-Haoua et 2 467 par Bab el-Salam, depuis la Turquie ; 4 595 par Ramta, depuis la Jordanie ; et 59 par Yaaroubiyé, depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent l'aide apportée par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui fournissent des services à des millions de personnes depuis des pays voisins.

26. Pendant la période considérée, les opérations humanitaires transfrontalières menées depuis la Jordanie sont restées suspendues. Toutefois, le Programme alimentaire mondial et ses partenaires de réalisation ont livré une aide alimentaire à quelque 580 000 personnes en passant par les deux points d'entrée autorisés, à la frontière turque. L'Organisation mondiale de la Santé a également acheminé des produits sanitaires et médicaux et dispensé des traitements à plus de 520 000 personnes dans le cadre du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, l'UNICEF a acheminé, en plusieurs convois transfrontaliers, des équipements pour l'hiver, des articles pour la protection de l'enfance, des produits nutritionnels, des fournitures scolaires et sanitaires ainsi que des articles liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Quelque 1,1 million d'enfants âgés de 5 à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole pendant le deuxième volet de la campagne de vaccination menée contre cette maladie par l'OMS, l'UNICEF et les partenaires présents sur le terrain. Plus de 10 000 enfants de moins de 5 ans ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ont été approvisionnés en micronutriments. Plus de 19 000 enfants de moins de 5 ans ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë ; parmi eux 362 enfants souffrant de malnutrition grave ont reçu le traitement nécessaire.

27. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires ont continué de s'employer à mieux répondre au besoin de protection des personnes déplacées ou rapatriées et des autres groupes de la population touchés par la crise. À la fin du mois de novembre, des interventions de protection avaient été menées dans 13 provinces au profit de 1 754 791 personnes, dont 1 302 118 avaient bénéficié d'activités de protection générale, 263 974 d'activités de protection de l'enfance et 188 699 de campagnes de sensibilisation à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et aux moyens d'y faire face. À cette date, on comptait 97 centres communautaires, 21 antennes et 92 unités mobiles financés par le Haut-Commissariat aux activités desquels concouraient 2 431 bénévoles chargés des relations avec la population locale. Ce réseau a permis la prestation, dans 12 provinces, de services liés à la protection – y compris à la mobilisation des populations, à la protection de l'enfance, à l'aide juridique, à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et aux moyens d'y faire face, aux moyens de subsistance et aux services aux personnes ayant des besoins particuliers – dont ont bénéficié 2,6 millions de personnes déplacées ou rapatriées, de membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise. Au 30 novembre, 218 786 personnes déplacées ou rapatriées ou membres des communautés d'accueil dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Soueïda, de Deraa, de Qouneïtra, de Tartous, de Lattaquié, de Homs, de Hama, d'Alep, de Hassaké et de Deïr el-Zor avaient bénéficié du programme d'assistance juridique du Haut-Commissariat. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour la population était venu en aide à plus de 308 000 personnes dans le cadre des activités qu'il mène en faveur de la santé procréative et de la prévention de la violence fondée sur le genre et de la violence parmi les jeunes et des moyens d'y faire face. Pendant la période considérée, grâce aux services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : 193 226 réfugiés de Palestine ont reçu un colis alimentaire ; à Yalda, quelque 8 000 réfugiés de Palestine déplacés de Yarmouk ont reçu un panier de denrées alimentaires prêtes à la consommation ; quelque 115 000 réfugiés de Palestine ont reçu une aide en espèces d'urgence. En raison de ses difficultés financières, l'Office n'a procédé qu'à trois cycles de distribution d'espèces en 2018, au lieu des six qu'il avait prévu dans son appel d'urgence.

Figure
Nombre de bénéficiaires d'une aide des entités des Nations Unies et de leurs partenaires acheminée par des convois humanitaires transfrontaliers, par type d'aide (novembre 2018)

(En milliers)

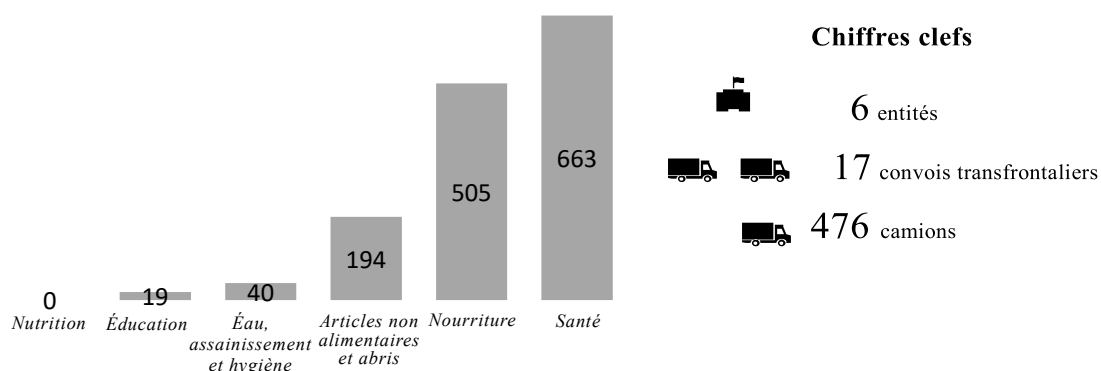


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par des convois transfrontaliers, par secteur et par district (novembre 2018)

Province	District	Éducation	Nourriture	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	–	–	7 000	–	–	–
Alep	Izaz	–	78 635	83 500	59 651	–	–
Alep	Jarablos	–	–	2 000	5 404	–	–
Alep	Jabal Semaan	10 022	300 335	93 480	6 626	–	5 000
Hassaké	Qamichli	–	–	143 700	4 400	–	–
Hama	Sqeïlibiyé	–	–	–	–	–	–
Hama	Hama	–	–	17 440	–	–	–
Hama	Mohradé	–	–	–	–	–	–
Edleb	Maarra	–	50 725	109 720	20 840	–	5 000
Edleb	Ariha	–	30 000	41 540	6 834	–	–
Edleb	Harem	–	–	73 080	68 168	–	10 000
Edleb	Edleb	8 806	45 385	70 880	18 049	–	20 050
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	20 980	3 937	–	–

28. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale et d'autres formes d'aide humanitaire.

Visas et enregistrement

29. En novembre, l'Organisation a adressé au Gouvernement 49 nouvelles demandes de visa, dont 27 ont été approuvées, 20 étaient en cours de traitement au 30 novembre (certaines demandes ont été présentées vers la fin de la période considérée) et 2 ont été rejetées. Sur les 29 demandes précédemment soumises qui étaient toujours en cours de traitement au début de la période considérée, 17 ont été approuvées en novembre, 7 étaient encore à l'examen, 4 ont été rejetées et 1 a été retirée. En novembre, l'Organisation a déposé 85 demandes de renouvellement de visa, dont 26 ont été approuvées et 59 étaient en cours de traitement au 30 novembre (certaines demandes ont été présentées vers la fin de la période considérée). Sur les 36 demandes de renouvellement de visa soumises précédemment et qui étaient toujours en cours de traitement au début de la période considérée, 32 ont été approuvées, 1 a été retirée et 3 demeuraient à l'examen.

30. En tout, 24 organisations non gouvernementales internationales enregistrées auprès des autorités peuvent exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

31. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué d'exécuter leurs programmes dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, par des frappes aériennes et par des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. Plusieurs zones d'habitation étant, en raison du conflit armé, très polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, les activités humanitaires y sont particulièrement risquées.

32. Depuis le début du conflit, des dizaines d'agents humanitaires ont été tués, parmi lesquels 22 membres du personnel de l'Organisation ou d'organismes des Nations Unies (dont 18 membres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

33. En tout, 28 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 agent du Fonds des Nations Unies pour la population et 26 agents de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

34. Je continue d'être vivement préoccupé par les conséquences du conflit armé sur les civils dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est du pays. À cet égard, j'exhorte toutes les parties participant aux opérations militaires menées contre l'EIIL à prendre toutes les précautions possibles pour éviter de blesser les milliers de civils pris au piège des frappes aériennes ou des combats au sol dans l'est de Deïr el-Zor, conformément aux obligations qu'elles tiennent du droit international humanitaire. Je demande à toutes les parties de redoubler d'efforts, dans la province d'Edleb et ses environs, où le risque d'une catastrophe humanitaire encore aggravée persiste, pour poursuivre la désescalade, préserver la zone démilitarisée et protéger les civils.

35. Je note que l'aide transfrontalière reste une composante essentielle de la grande opération humanitaire dont bénéficient chaque mois des millions de Syriens. Un tiers de celles et ceux qui ont besoin d'une aide humanitaire vivent dans des zones auxquelles on ne peut pas accéder depuis le territoire de la République arabe syrienne, dont près de deux millions de personnes déplacées dans la zone dite de désescalade d'Edleb. L'aide acheminée à partir de l'Iraq et de la Turquie continue de sauver des vies.

36. Je salue les efforts déployés pour intensifier l'aide humanitaire apportée à partir du territoire de la République arabe syrienne, et réaffirme que l'Organisation ne peut aider les personnes qui en ont besoin que dans les zones où l'aide transfrontalières est acheminée. Le Conseil de sécurité a un rôle déterminant à jouer pour ce qui est de soutenir les efforts humanitaires en garantissant le renouvellement des modalités établies dans sa résolution [2165 \(2014\)](#) et ses résolutions ultérieures.

37. Je suis profondément préoccupé par les dernières informations en date selon lesquelles une attaque chimique aurait été menée à Alep le 24 novembre. J'affirme une fois encore que l'emploi d'armes chimiques est intolérable et que l'impunité de ses auteurs est tout aussi inacceptable. Il faut impérativement trouver ceux qui ont employé des armes chimiques et les amener à répondre de leurs actes. Il s'agirait-là d'une étape déterminante pour ce qui est d'améliorer le respect de l'interdiction de l'emploi de ces armes.

38. J'accueille avec satisfaction l'acheminement de l'aide humanitaire dont ont désespérément besoin les personnes qui vivent à Roukban, du 3 au 8 novembre. Cette opération montre que la participation constructive des États Membres peut avoir des résultats humanitaires positifs pour les Syriens les plus vulnérables. Je demande aux États Membres, au Conseil de sécurité et au Gouvernement syrien d'appuyer les efforts faits pour qu'un deuxième convoi atteigne cette zone en décembre. Je rappelle la nécessité absolue d'assurer un accès humanitaire sûr, rapide, sans entraves et durable aux populations qui en ont besoin, à Roukban et dans tout le pays.

39. Le fait que les graves violations présumées du droit international humanitaire et des droits de de la personne et des atteintes qui leur sont portées par toutes les parties au conflit demeurent impunies reste un sujet de profonde préoccupation. J'engage toutes les parties au conflit, en particulier le Gouvernement syrien, tous les États, la société civile et le système des Nations Unies à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en lui communiquant des informations et des documents y afférents. Je rappelle qu'il est indispensable, pour pouvoir instaurer une paix durable en République arabe syrienne, d'amener les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et des droits de la personne à répondre de leurs actes. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

40. Compte tenu des graves préoccupations persistantes, exprimées à maintes reprises, concernant la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits de la personne en République arabe syrienne, je continue, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, d'exhorter le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment par la mise en place d'une présence sur le terrain chargée de protéger et de promouvoir les droits de la personne.

41. Je prends note du début de l'évolution, quoiqu'elle soit limitée, de la position des garants du processus d'Astana sur la question des prisonniers, dont certains ont été libérés le 24 novembre 2018, en soulignant la vague d'inquiétude générale que

cette question humanitaire de la plus haute importance suscite parmi les Syriens. Comme le veut le droit international, le Gouvernement devrait assurer toutes les garanties judiciaires aux personnes accusées de crime. Je demande également aux groupes d'opposition armés non étatiques de respecter, à l'égard des personnes qu'ils détiennent, les règles du droit international humanitaire et les normes internationales des droits de la personne applicables.

42. Je regrette profondément qu'à la réunion spéciale tenue à Astana les 27 et 28 novembre par mon Envoyé spécial et des représentants de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la Turquie, aucun progrès tangible n'ait été enregistré pour ce qui est de sortir de l'impasse, qui dure depuis 10 mois, concernant la composition de la commission constitutionnelle, qui devrait être mise en place dans le cadre du processus politique conduit et prise en main par les Syriens avalisé par la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, tel qu'il est décrit dans la déclaration finale de Sotchi (S/2018/121).

43. L'Envoyé spécial ne ménagera aucun effort, dans le temps qu'il lui reste avant de passer le relais, pour ce qui est d'étudier la possibilité de constituer une commission constitutionnelle légitime, crédible et équilibrée, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au communiqué de Genève du 30 juin 2012. Je rappelle que l'objectif de l'Organisation est de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien et de trouver une solution viable et pacifique au conflit grâce à un processus politique sans exclusive et dirigé par les Syriens qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Je continue d'attendre de toutes les parties qu'elles aident mon Envoyé spécial à poursuivre son action et j'entends qu'elles continuent de le faire avec son successeur, M. Geir O. Pedersen.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en novembre 2018*

Province de Soueïda

- Le 8 novembre, 19 civils gardés en otages à Druze (des femmes et des enfants pour la plupart) enlevés par l'EILL le 25 juillet ont été libérés à la suite d'une opération militaire qu'auraient menée les forces gouvernementales et leurs alliés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu des informations selon lesquelles deux garçons, l'un de 8 et l'autre de 13 ans, ont été tués pendant cette opération.

Province d'Alep

- Le 24 octobre, une fille de cinq ans a été tuée et au moins trois civils ont été blessés lors de frappes terrestres qui auraient touché la localité de Kafr Hamra, contrôlée par le Gouvernement, dans les faubourgs de l'ouest d'Alep.
- Le 7 novembre, un engin improvisé a explosé dans le village de Sariya, dans le sous-district de Boulbol du district d'Afrin tenu par l'opposition, faisant six morts parmi les civils, dont deux filles de moins de 10 ans.
- Le 24 novembre, cinq enfants de la même famille (2 filles et 3 garçons) auraient été tués par un engin qui a explosé près d'eux pendant qu'ils jouaient à Tell el-Haoua, village du Raaï, dans les faubourgs de l'est de la province d'Alep tenus par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 24 novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu des informations selon lesquelles des attaques au mortier auraient été commises par des groupes d'opposition armés non étatiques contre les quartiers résidentiels de Khaldiyé, de la rue du Nil et de Jamiyet el-Zahra de la ville d'Alep (tenue par le Gouvernement). Les mortiers auraient contenu des agents toxiques, à cause desquels des dizaines de civils se seraient rendus à l'hôpital universitaire et à l'hôpital Razi d'Alep parce qu'ils avaient du mal à respirer. De sources médicales locales, les patients souffraient de difficultés respiratoires (suffocation) et d'inflammation de l'œil. Tous les patients ont pu repartir le lendemain, et aucun décès n'a été signalé. Le Haut-Commissariat n'a pas pu vérifier la véracité des allégations de façon indépendante.

Province d'Edleb

- Le 2 novembre, des frappes terrestres auraient touché une zone résidentielle de Jarjanaz dans l'est du district de Maarret el-Naaman des faubourgs du sud-est

* Conformément à la résolution [2258 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la présente description des faits qui se seraient produits en novembre 2018 concerne l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#) et [2191 \(2014\)](#) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que les faits qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, ne devrait pas être considérée comme complète.

de la province d'Edleb. Elles auraient fait au moins huit morts parmi les civils, dont trois garçons, et six blessés.

- Le 6 novembre, pour des raisons inconnues, deux civils, dont une personne réfugiée iraquienne handicapée, ont été enlevés par des hommes armés non identifiés à proximité de la mosquée de Salem, à Ariha, dans les faubourgs du sud d'Edleb. On ignore tout de leur sort.
- Le 10 novembre, des hommes armés membres de Hay'at Tahrir el-Cham ont attaqué des maisons et auraient enlevé 12 hommes, les accusant d'être affiliés à l'EIIL, à Tell Méniss, dans le district de Maarret el-Naaman. Le sort des hommes qui ont été enlevés reste inconnu.
- Le 10 novembre, des hommes armés non identifiés, combattants supposés de Hay'at Tahrir el-Cham, ont enlevé un médecin dans une clinique de Koureïz, dans l'ouest d'Edleb. Les motifs de l'enlèvement et le sort du médecin restent inconnus.
- Le 11 novembre quatre civils, dont une femme, ont été blessés dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres, qui ont touché leur maison, dans un quartier résidentiel de Jarjanaz.
- Le 11 novembre, un civil a été tué et un blessé dans l'explosion d'un engin improvisé à proximité de l'hôpital de campagne de Sarmin, à Sarmin, dans le sud-est de la province d'Edleb. Aucun dommage matériel n'a été signalé.
- Le 23 novembre, à Kfar Noubl, dans le district de Maarret el-Naaman, des hommes armés non identifiés ont visé et tué deux militants actifs dans les médias. Selon les informations reçues, les deux militants étaient des journalistes de *Fresh Radio Station*, l'un dirigeant la radio et l'autre étant un militant influent, qui étaient connus pour avoir joué des rôles de premier plan dans des activités antigouvernementales non violentes depuis 2011. Ils étaient également connus pour avoir critiqué sévèrement Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes d'opposition armés non étatiques extrémistes actifs à Kfar Noubl et dans d'autres parties de la province d'Edleb. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu des informations selon lesquelles les deux militants auraient été tués dans leur véhicule, dans une fusillade.
- Le 24 novembre, huit civils, six enfants (deux filles de 10 et 12 ans et quatre garçons âgés de 10 à 12 ans, tous écoliers) et deux femmes, ont été tués et quatre blessés, dont trois enfants (deux filles et un garçon), dans ce qui semble avoir été des attaques terrestres, qui ont touché un quartier résidentiel voisin de l'école primaire de Khansa, dans le sud de Jarjanaz. Il a été signalé que les deux femmes tuées étaient une enseignante enceinte et une femme qui était chez elle au moment du bombardement.
- Le 25 novembre, une fille de trois ans a été tuée et deux civils membres de sa famille auraient été blessés dans ce qui semble avoir été des attaques terrestres, qui ont touché leur maison, dans un quartier résidentiel de la rue Abou Staïf, dans le nord de Jarjanaz.

Province de Deïr el-Zor

- Le 3 novembre, neuf civils au moins ont été tués et plusieurs blessés dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes, qui ont touché une maison, à proximité

de la mosquée Khaled ibn el-Walid, dans la zone de Hajin tenue par l'EIIL, dans les faubourgs d'Albou Kamal, dans l'est de la province de Deïr el-Zor.

- Le 4 novembre, trois enfants (deux garçons et une fille âgés de 2 à 6 ans) ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes, qui ont touché leur maison, à Chaafé, dans l'est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 8 novembre, 10 civils au moins, selon certaines informations des réfugiés irakiens, ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes, qui ont touché la région de Hajin.
- Le 10 novembre, sept civils au moins, dont une femme et quatre enfants (trois garçons et une fille), ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes, qui ont touché Hajin.
- Le 15 novembre, 18 membres d'une même famille, dont trois femmes et 14 enfants (8 filles et 6 garçons), ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes, qui ont touché Albou Badran, dans le sous-district de Soussé, dans les faubourgs d'Albou Kamal, dans la campagne de l'est de la province de Deïr el-Zor. Selon certaines informations, toutes les victimes étaient des personnes déplacées de la région de Baghouz, dans l'est de Deïr el-Zor, qui avaient récemment fui à cause de l'intensification des bombardements et des affrontements.
- Le 16 novembre, à Chaafé, l'EIIL a exécuté sur la place publique deux femmes, de 35 et 45 ans, en leur tirant une balle dans la tête, après les avoir accusées de donner des informations aux Forces démocratiques syriennes. Selon certaines informations, les deux femmes étaient originaires de Bousseïra, dans les faubourgs d'Albou Kamal, et d'Albou Kamal.
- Le 29 novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu des informations selon lesquelles l'hôpital de « Yarmouk » (qui serait un hôpital de campagne pour femmes et enfants), à Chaafé, a été touché par ce qui semble avoir été des frappes aériennes. Au moins 10 civils, dont du personnel médical et des enfants, auraient été tués. Selon certaines informations, l'hôpital aurait été entièrement détruit.
